Ceetum
Centre d'études ethniques
des universités montréalaises

ACS • AEC
Association for Canadian Studies Association d'études canadiennes

PANEL

L'énoncé de politique *« Au Québec pour bâtir ensemble »* :
Vingt ans après
Regards croisés face aux défis d'aujourd'hui
17 mars 2011

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Document rédigé par :
Geneviève Audet
Stagiaire postdoctorale
Chaire de recherche du Canada
sur l'Éducation et les rapports ethniques
CEETUM – Université de Montréal

Frédéric Dejean
Stagiaire postdoctoral
Chaire de recherche du Canada en étude du pluralisme religieux
CEETUM - Université de Montréal

Sous la direction de :
Marie Mc Andrew
Co-directrice
CEETUM – Université de Montréal

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Geneviève Audet: Stagiaire postdoctorale Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques CEETUM – Université de Montréal.

Frédéric Dejean: Chaire de recherche du Canada en étude du pluralisme religieux CEETUM-Université de Montréal.

Marie Mc Andrew: Codirectrice CEETUM – Université de Montréal.

AVANT-PROPOS

En 1990, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec publiait l'énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble*. Dans un contexte de fin de siècle marqué par des mutations importantes sur les plans économique, social et politique, on réaffirmait ainsi par ce texte le rôle de l'immigration dans l'édification d'une société compétitive et ouverte.

Vingt ans plus tard, qu'en est-il ? Les orientations normatives avancées alors sontelles encore d'actualité ? Quel bilan faire du chemin parcouru depuis ? Afin de répondre à ces questions, le Centre d'études ethniques des universités montréalaises et l'Association d'études canadiennes ont organisé, le 17 mars 2011, le panel « *L'énoncé de politique* « Au Québec pour bâtir ensemble » : vingt ans après. Regards croisés face aux défis d'aujourd'hui ». Quatre personnes associées à l'élaboration de cet Énoncé, ou ayant eu à y réagir à l'époque, ont fait part de leur vision à cet égard à près d'une centaine de participants des milieux universitaire, gouvernemental et communautaire.

Ce document présente une synthèse des échanges ayant été tenus lors de cette rencontre. Nous espérons qu'elle saura vous intéresser.

PARTICIPANTS AU PANEL

ROBERT TREMPE

Conseiller spécial, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles Sous-ministre adjoint, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1989-1994 et 1996).

ANDRÉ BOISCLAIR

Consultant, développement stratégique et affaires publiques et Ministre des Relations avec le citoyen et de l'Immigration (1996-1998).

FO NIEMI

Directeur, Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR).

MARIE MC ANDREW

Titulaire, Chaire en relations ethniques et Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques, Université de Montréal et Co-directrice, Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

ANIMATEUR

JEAN-PIERRE PROULX

Président, Conseil supérieur de l'éducation (2002-2006) et Professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal (1991-2009).

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

PRÉSENTATION DU PANEL

Jean-Pierre Proulx

Pour amorcer, M. Proulx fait une présentation générale de l'événement en rappelant que c'est l'anniversaire de l'énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble* qui réunit l'ensemble des personnes présentes. Cette politique, adoptée en 1990, reposait sur trois constats : l'immigration est un facteur de développement et un atout pour l'avenir du Québec sur les plans démographique, économique, linguistique et socioculturelle ; la contribution de l'immigration à ces défis dépend étroitement de l'intégration et de la pleine participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise ; le succès de l'intégration repose sur le respect des Québécois de toutes origines, des choix de société qui gouvernent le Québec moderne.

Cet énoncé contenait cinq grandes orientations ; les deux premières portaient sur l'immigration. La première évoquait une sélection des immigrants contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère, dans le respect des valeurs québécoises de réunification familiale et de solidarité internationale, la deuxième, une hausse graduelle des niveaux d'immigration en fonction des besoins et de la capacité d'accueil du Québec. L'énoncé comportait par ailleurs trois orientations en matière d'intégration : le développement des services d'apprentissage du français et la promotion de son usage auprès des immigrants et des Québécois des communautés culturelles, le soutien accru à l'ouverture de la société d'accueil et à la pleine participation des immigrants et des Québécois des communautés culturelles à la vie économique, sociale, culturelle et institutionnelle du Québec et, enfin, des interventions visant le développement des relations intercommunautaires harmonieuses entre les Québécois de toutes origines.

Avant de procéder à l'ouverture du panel, M. Proulx fait la lecture de la lettre que la ministre des Relations internationales, Monique GagnonTremblay, qui était ministre de l'Immigration à l'époque de la publication de l'Énoncé, a bien voulu faire parvenir aux participants :

« Bonjour, depuis plus de vingt-cinq ans j'ai le privilège de suivre le développement du Québec. Comme l'ensemble des élus, j'ai cherché tout au long de ces années à faire évoluer le Québec en imaginant constamment notre société de demain. C'est cette détermination et cette vision qui m'ont amenée, à titre de ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, à élaborer en 1990 la première politique en matière d'immigration et d'intégration. Vingt ans déjà. Tant de défis se présentaient alors à nous, grâce à cette nouvelle croyance que l'immigration pouvait et devait contribuer au redressement démographique, à la pérennité du fait français, à la prospérité économique et à l'ouverture du Québec sur le monde. Vingt ans plus tard, nous pouvons clairement affirmer que nous sommes passés de la croyance à la certitude quant à la nécessité, pour une société comme le Québec, de grandir grâce aux talents et à l'expérience de vie de celles et ceux qui choisissent le Québec. Aujourd'hui, vous aurez l'occasion d'échanger sur les vingt ans de l'Énoncé. L'occasion sera idéale pour partager vos réflexions sur les défis que devait relever le Québec en matière d'immigration et d'intégration au début des années 1980. Pour ma part, un des principaux défis consistait à appliquer au Québec le principe d'interculturalisme, c'est-à-dire de faire en sorte que celles et ceux qui choisissent d'y vivre se sentent unis par un sentiment d'appartenance à une société commune et acceptent de construire la société de demain, que l'apport de chacun enrichira. En ce sens, le Québec choisissait alors clairement ce principe plutôt que le multiculturalisme canadien.

En somme, bien que certains croient à l'arrivée récente de l'interculturalisme dans la modalité du vivre-ensemble québécois, je suis fière de constater que le gouvernement a globalement réussi à orienter le Québec dans cette voie depuis plusieurs années. Reste-t-il au Québec des problèmes de perception collective à l'égard de l'immigration ? Forcément. D'ailleurs le récent débat sur les « accommodements raisonnables » nous a rappelé avec justesse de ne rien prendre pour acquis, en poursuivant collectivement nos efforts, afin de permettre aux Québécois de toutes origines de s'approprier le patrimoine commun que représentent l'histoire du Québec, sa culture et les acquis de sa tradition démocratique. »

M. Proulx précise ensuite que la discussion s'articulera autour de deux questions, auxquelles chacun des panélistes répondra. La première : *Jusqu'à quel point la lecture du contexte et des grands enjeux ainsi que les orientations normatives qu'on retrouve dans l'Énoncé sont-elles encore d'actualité ?* La seconde : *Quel bilan faitesvous du chemin parcouru : les grand acquis, les problèmes déjà identifiés qui perdurent, les nouveaux défis qui ont émergé ?*

Première question :
Jusqu'à quel point la lecture du contexte et des grands enjeux ainsi que les orientations normatives qu'on retrouve dans l'Énoncé sont-elles encore d'actualité ?

Robert Trempe

Dans cette première intervention, M. Trempe commence par brosser un portait du contexte politique québécois en vigueur en 1990, dans lequel a émergé l'Énoncé de politique. Il mentionne alors le fait que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est, à ce moment, un « petit » ministère, dont le « drapeau » sont les COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants). À ce moment, précise-t-il, l'attention se porte sur la clientèle des réfugiés et les personnes issues de la réunification familiale. Il précise ensuite qu'une des cinq conditions de l'accord du Lac Meech entériné en 1987 concernait l'immigration. L'Énoncé a été développé à la suite de l'échec de cet accord. Il rappelle par ailleurs que les rapports avec le Gouvernement du Canada sont « difficiles », particulièrement avec la nomenklatura libérale en place à ce moment ; enfin, l'Énoncé arrive dans les mois qui suivent l'invalidation de la loi sur l'affichage par la Cour suprême, et la décision du gouvernement Bourassa de mettre en vigueur la loi 178 en utilisant la clause nonobstant, de façon à maintenir l'affichage uniquement en français à l'extérieur.

M. Trempe insiste par la suite sur ce qui demeure, sur les enjeux de 1990 encore valables aujourd'hui. À ce titre, il mentionne l'immigration comme une réalité incontournable. Viennent ensuite les objectifs poursuivis par cet Énoncé, qui sont toujours d'actualité : le fait français, un effet sur la démographie, un effet économique et l'ouverture

sur le monde. Un autre élément qui demeure selon lui est la nécessité et la difficulté de concilier ces objectifs visés par l'immigration. Par ailleurs, il mentionne l'idée de contrat moral, que certains auraient certes voulu plus contraignant, comme un acquis, de même que le principe de base de notre sélection des immigrants : il s'agit d'une sélection non-discriminatoire, qui favorise aussi la réunification familiale, et qui reflète une tradition humanitaire.

Pour finir son intervention, M. Trempe aborde ce qui, selon lui, a changé le plus dans les vingt dernières années. Il l'appelle « la vision un peu juvénile, un peu optimiste » entourant cette Politique. En effet, si maintenant l'immigration occupe une place centrale dans notre société, les problèmes que celle-ci engendre et les défis que cela pose sont beaucoup plus apparents et beaucoup plus complexes qu'ils l'étaient auparavant. Ce sont moins les orientations du gouvernement en tant que telles que les mouvements mondiaux qui « dirigent » l'immigration. Avant, il y avait « l'idée que nous étions capables d'encadrer correctement tout cela » ; maintenant, il semble que nous soyons davantage « entraînés » que véritablement « capables » d'encadrer la chose, conclura-t-il.

André Boisclair

M. Boisclair commence par souligner que le « désir d'émancipation du peuple québécois de jouer un plus grand rôle dans les processus d'immigration » n'est pas né avec l'Énoncé de politique ; ces préoccupations étant déjà bien ancrées dans la société québécoise avant 1991. Il rappelle à cet effet l'avancée qu'avait représentée l'énoncé Autan*t* d*e* façon*s* d'être Québécoi*s* sous la gouverne du Parti Québécois en 1981. D'ailleurs, pour lui, la preuve en est que cet Énoncé a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. C'est donc dire que les grands enjeux décrits dans la Politique, à la fois au niveau du diagnostic et au niveau de sa mise en œuvre, faisaient consensus et témoignaient donc d'un certain niveau de maturité chez les leaders politiques et chez les partenaires communautaires.

En ce sens, il précise qu'il y avait un contexte particulier entourant l'accord de Meech, ce désir de faire en sorte que le Québec puisse assumer plus de pouvoir. D'ailleurs, à ce moment, le premier ministre Bourassa admet clairement dans l'introduction de la Politique que les objectifs poursuivis sont le redressement démographique, la pérennité du fait français et l'adaptation de notre économie aux nouvelles réalités internationales. L'idée était de faire en sorte que le Québec puisse jouer un plus grand rôle, il réclamait donc les pouvoirs requis pour le faire, pour « redresser » la démographie. Le mot en soi montre bien jusqu'à quel point cet objectif n'a pas été atteint. L'immigration contribue effectivement à ralentir le rythme auquel la population vieillit, mais de façon générale nous ne sommes pas, au jour d'aujourd'hui, à des niveaux de redressement. Ce qui est intéressant également à ses yeux est de constater à quel point cette Politique mettait de l'avant une vision qui plaçait les enjeux de développement économique au cœur du projet. Cependant, il s'interroge sur les difficultés qu'ont encore aujourd'hui les immigrants, particulièrement ceux appartenant aux minorités visibles, à s'intégrer et sur la confusion qui existe encore dans l'appareil d'État québécois quant à qui est un immigrant et qui ne l'est pas.

Par ailleurs, avance M. Boisclair, alors que le consensus est en place, il demeure encore une confusion sur le sens de l'intégration. En ce sens, il affirme que le désir d'utiliser l'expression « communauté culturelle » dans la politique de M^me^ Gagnon-Tremblay était mû par une volonté politique de faire une distinction entre les anglophones et les communautés culturelles, dans le contexte de l'époque où la tendance était plutôt à identifier ces deux groupes comme appartenant à un seul. Cette décision soutenait également un désir de pouvoir identifier ces citoyens québécois d'une autre façon, plutôt qu'appartenant à un grand melting po*t* des « autres », par opposition à des blancs francophones catholiques. Il y avait cette volonté politique qui plaçait au cœur de la réflexion ce concept d'interculturalisme qui, à son avis, est un concept un peu en panne. Il précise ainsi que, pour lui, les relations intercommunautaires sont d'abord et avant tout des relations interpersonnelles.

En somme, M. Boisclair, admet qu'il y a des acquis solides au niveau des pouvoirs, au niveau des sommes investies, ou encore au niveau du savoir-faire québécois, mais au sujet de l'interculturalisme et de la volonté politique, il constate une certaine confusion avec laquelle nous sommes encore aux prises, et qui mérite d'être clarifiée.

Fo Niemi

M. Niemi commence par rappeler qu'il a participé à l'Énoncé de 1990 en tant qu'acteur communautaire. Il souligne l'importance de l'effet de contexte, au sens où les années 1980 ont été particulières, avec notamment deux référendums[1]. Il faut, précise-t-il, avoir en tête tous les changements en cours durant ces années pour comprendre « pourquoi l'Énoncé a été important et unique ».

Les événements importants au cours de ces dernières années sont, selon M. Niemi, la dominance de la Charte canadienne des droits et libertés dans la vie quotidienne, notamment avec l'entrée en vigueur de la clause Égalité (article 15) en 1985 ; le rejet de l'accord du Lac Meech et de l'accord de Charlottetown ; le référendum de 95 ; la dévolution des pouvoirs (immigration et développement de la main-d'œuvre) pour que le Québec assume plus d'autonomie, les guerres de purification ethnique et la fin de l'URSS, le morcellement de l'identité et des frontières politiques, en même temps que le libre-échange. On a alors commencé, explique-t-il, à voir et à transformer les continents en blocs économiques. Tout cela permet

une mondialisation des marchés et du mouvement du capital humain, jumelée avec la montée des technologies de l'information, marquant une nouvelle génération qu'il qualifie de « génération Ipod-Iphone ». Il y a également toute la question des changements démographiques, dont le plus important est le vieillissement des baby-boomers. Est alors venue poindre la question : comment utiliser l'immigration pour changer cela ? Viennent ensuite les répercussions du 11 septembre 2001 : islamophobie, américanisation de l'économie et sécurité nationale canadienne et obsession avec la sécurité dans divers secteurs (transport, emploi, commerce, etc.). Avec le vieillissement de la population naît un conservatisme et un effritement de certaines valeurs fondamentales. On revenait à l'idée d'une hiérarchie des droits contre laquelle nos grands-parents ont lutté avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits. Enfin, le changement climatique et le mariage gay, ce dernier point contribuant davantage à l'insécurisation sociale et culturelle au sein de diverses couches de la population. Ceci, toujours selon M. Niemi, contribue à expliquer le succès des leaders de la nouvelle droite comme Mario Dumont au Québec et aux autres courants du néo-conservatisme dans le reste du Canada.

Marie Mc Andrew

D'emblée, M^me^ Mc Andrew indique qu'elle s'est davantage attardée sur une « relecture » du contrat moral et sur la partie concernant l'intégration et les relations intercommunautaires comprises dans la Politique. Dans un premier temps, elle souligne qu'à ses yeux, les orientations privilégiées par l'Énoncé ont moins vieilli que la lecture du contexte. En effet, précise-t-elle, actuellement on a beaucoup tendance à penser que si on reformule les orientations normatives en y ajoutant des choses plus substantives, cela constituera une solution miracle à la crise des relations intercommunautaires actuelle. Or, elle a plutôt tendance à penser que ce sont nos actions en matière de relations interculturelles qui ont été mal adaptées au paradigme émergent.

Elle poursuit en rappelant les trois aspects du contrat moral tel que formulé : 1) une société dont la langue commune dans la vie publique est le français, 2) une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées et, le plus important, 3) une société pluraliste et ouverte aux apports multiples, dans les limites qu'impose le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange. Pour elle, c'est ce dernier élément qui lui apparaît le plus novateur. Ce que nous dit ce contrat moral, précise M^me^ Mc Andrew, c'est d'abord une réciprocité des droits et des obligations, entre les immigrants et la société d'accueil, en intégration, et entre les Québécois de toutes origines, en matière de relations interculturelles. Il y aussi quelque chose d'assez réciproque dans le degré de contrainte de chacun de ces principes : le premier faisant plus peser de choses sur les immigrants, le second devant normalement interpeller davantage la société d'accueil. Quant au troisième, les blâmes et les coups auraient dû être également répartis, puisqu'il s'agissait mutuellement d'accepter d'être transformés. On voit aussi que ces trois principes étaient indissociables et c'est cet aspect qui a été un peu perdu dans le débat, où les principes 1 et 3, qui reflètent les préoccupations de la société d'accueil, occupent souvent une portion excessive du débat par rapport au principe 2 relatif à la participation.

Sur le troisième principe, M^me^ Mc Andrew partage l'avis de M. Boisclair sur les limites d'une expression comme « communauté culturelle », mais elle rappelle que celle-ci a été conservée d'une part parce qu'elle figurait dans la loi du Ministère et d'autre part, faute d'une meilleure expression. Par ailleurs, elle précise qu'elle ne constitue pas une invention de M^me^ Gagnon-Tremblay, mais qu'elle a été mise de l'avant une première fois par M. Godin et le Parti Québécois dans les années 80. Elle a donc été conservée, mais la manière dont elle a été balisée, compte tenu du contrat moral, indiquait clairement que la diversité est portée par les individus. Une note justifie d'ailleurs l'emploi d'une telle expression, précisant que les gens peuvent avoir des problèmes de participation du fait de leur origine, et qu'il est donc nécessaire de nommer ce phénomène.

Concernant plus spécifiquement le troisième principe, M^me^ Mc Andrew rappelle dans un second temps que, dans l'Énoncé, l'ancienneté d'implantation n'a pas d'impact sur les droits. Cependant, le fait d'avoir été là depuis longtemps crée une « culture institutionnelle » ; il existe, de fait, une culture francophone. En revanche, les limites de la diversité sont les mêmes pour tous. À l'époque déjà, deux critiques avaient été émises à cet égard. D'une part, certains trouvaient que la culture civique mise de l'avant n'était pas suffisante et auraient préféré quelque chose de plus substantif (la «culture publique commune»). D'autres regrettaient que la « majorité francophone », comme on nommait alors la communauté historique d'origine canadienne-française n'ait pas un rôle plus central dans le contrat moral. M^me^ Mc Andrew précise ne pas être plus convaincue qu'avant que ces avenues sont viables. En effet, sans nier son empathie pour le sentiment de vulnérabilité et de changement identitaire qu'expriment ces questions, elle admet ne pas connaître de liste de valeurs communes qui ait dépassé le procédural pour atteindre le substantif et survivre à l'épreuve du réel. Elle ajoute également que d'insister sur la dichotomie Nous/Eux revient à ethniciser la communauté francophone, en niant de surcroît sa composante multiethnique. Or, justement, s'il y a quelque chose dont on doit se vanter aujourd'hui c'est que modestement, de plus en plus, la communauté francophone n'est pas composée uniquement de gens qui partagent la mémoire historique. À Montréal dans les écoles secondaires, 35 % des élèves de

première et de deuxième générations ont déclaré avoir le français comme langue maternelle ou langue d'usage.

Ceci dit, M^me^ Mc Andrew fait valoir que la lecture de la situation dans l'Énoncé en matière de relations interculturelles est dépassée. À ce titre, il faut donc réajuster nos actions. Elle identifie cinq éléments qui n'apparaissent pas dans l'Énoncé et qui font dorénavant partie de la réalité québécoise. Premièrement, le remplacement du marqueur linguistique par le marqueur religieux dans la dynamique des rapports ethniques. Deuxièmement, l'impact de la mondialisation sur les relations ethniques, qui amène une internationalisation des débats sur l'interculturalisme. Troisièmement, le fait que les tensions intercommunautaires, originalement générées par des gens qui étaient en contact, sont maintenant alimentées par les médias, permettant ainsi que soient mêlés au débat des gens qui ne sont pas en contact direct avec la diversité. Quatrièmement, un débat sur l'immigration qui s'est régionalisé plus rapidement que l'immigration elle-même. Sans nier que les immigrants s'installent effectivement davantage en région, il serait plus juste de parler d'une déconcentration significative de l'immigration à Montréal, au profit de la Région métropolitaine de recensement[2]. Finalement, les résultats de l'intégration socio-économique des immigrants récents qui se détériorent. On ne pense presque jamais les liens qui existent pourtant entre l'intégration économique et les relations intercommunautaires. Le racisme est l'objet d'un paragraphe de l'Énoncé[3]; il semble qu'on n'avait pas prévu dans quelle mesure l'intégration socio-économique des immigrants se détériorerait et pas non plus que celle-ci coïnciderait avec l'augmentation de la crainte par rapport à l'immigration.

Deuxième question :
Quel bilan faites-vous du chemin parcouru : les grand acquis, les problèmes déjà identifiés qui perdurent, les nouveaux défis qui ont émergé ?

André Boisclair

Selon M. Boisclair, parmi les choses qui perdurent dans la « psyché québécoise », on trouve l'idée que le Québec pourrait, par magie, avoir plus de pouvoir dans la gestion de son immigration. Or, une fois l'accord Gagnon-Tremblay-Mc Dougall signé, il est difficile d'imaginer comment le Québec, dans l'état constitutionnel actuel, pourrait exercer plus de pouvoir, bien qu'il s'agisse d'un discours très répandu. En effet, le gouvernement fédéral garde l'exclusivité de l'application de la Convention de Genève (sur les réfugiés) et dans le cas de la catégorie de la famille, peut-être pourrait-on discuter avec lui sur la façon de la définir, mais pour l'essentiel, il y a là peu de marge de manœuvre. Rappelons à cet effet que le Québec exerce sa pleine souveraineté sur la question de la sélection de l'immigration économique. Pour M. Boisclair, une telle maîtrise de son immigration par le Québec passerait par la souveraineté. Et si cela était réalisé, surgirait alors la question suivante : est-ce que le Québec gérerait différemment le processus d'accueil des réfugiés ou des familles? Est-ce qu'il le ferait sur d'autres bases qu'actuellement?

Deuxièmement, M. Boisclair perçoit encore une grande confusion sur le multiculturalisme et sur ce qu'il représente. Certes, les Québécois aiment pointer du doigt la Constitution canadienne, les fédéraux, le multiculturalisme… Ils se « drapent » dans ce discours. Toutefois, il rapporte une discussion avec M^me^ Mc Andrew, au cours de laquelle elle lui avait fait la démonstration qu'avec une lecture attentive des programmes fédéraux, on pouvait faire le constat d'un hiatus entre un discours qui valorise le multiculturalisme, et une pratique de terrain qui se situe davantage dans le champ de l'interculturel ; dans la promotion d'une citoyenneté partagée, plutôt que dans la promotion des différences. S'il y a un débat à faire au Québec, avance-t-il, il porte avant tout sur le chapitre des droits sociaux. On fait nommément référence au droit à la culture d'origine, par le biais de la notion de « communauté culturelle ». En revanche, rien n'est dit sur l'intégration. La réouverture du contenu de la Charte des droits et libertés constituerait en soi un projet politique.

M. Boisclair rappelle que cette confusion sur le multiculturalisme est d'autant plus glissante que ceux qui, comme lui, ont voulu faire la promotion d'une citoyenneté québécoise, entendue comme le partage par tous d'un ensemble de droits et de libertés, formant le socle de la société québécoise ont été vilipendés par « les Mathieu Bock-Côté de ce monde », accusant les responsables politiques de l'époque d'être les promoteurs du multiculturalisme, et de vouloir effacer la distinction canadienne-française. Faisant référence à sa propre expérience politique, M. Boisclair souligne que dans les périodes de changement, il ne faut pas oublier de mettre un accent tout particulier sur les choses qui doivent demeurer, ce qui permet de rendre le discours moins inquiétant. En ce sens, il est évident pour lui que ce socle de droits et de responsabilités comporte des choses fondamentales. La langue française, la Charte française ayant un quasi statut de charte, la Loi sur la protection de la vie privée et d'accès à des documents publics, qui elle aussi a presque le statut de charte, sont des documents fondateurs qu'il faut associer ou peut-être même distinguer, ou encore nommer plus clairement dans ce socle.

Par la suite, il interroge la distinction complexe entre l'espace public et l'espace privé, entre ce qui relève de l'État et ce qui ressort de la responsabilité des individus. On a bien vu ce genre de confusion entre les deux sphères lors du débat sur les accommodements raisonnables, entre autres à l'occasion de l'affaire du YMCA[4]. Il est faux de penser que l'État allait commencer à réglementer le type de fenêtres. Dans cette affaire, il s'agissait des rapports privés entre une entreprise et des citoyens. Malgré tout, précise M. Boisclair,

dans l'organisation des services publics, on exige une façon de faire. On exige que des gens de l'appareil d'État se présentent devant les Québécois le visage découvert, qu'on reconnaisse qu'un homme ou une femme puisse donner des services indistinctement de la personne à qui elle s'adresse et que ce n'est pas vrai qu'on peut se présenter à un guichet de l'État québécois pour réclamer la présence d'un homme plutôt que d'une femme.

Le dernier thème abordé par M. Boisclair concerne la régionalisation. Il n'est pas vrai que par « pensée magique », on va envoyer des immigrants dans des territoires que les Québécois eux-mêmes quittent, avance-t-il. Le débat sur la régionalisation portait essentiellement sur la déconcentration : au lieu que les immigrants se concentrent sur l'île de Montréal, ils sont désormais distribués dans l'ensemble de la région métropolitaine. Du coup, parler de « régionalisation » c'est en fait parler de Montréal et un peu de Québec. À l'heure actuelle, le « facteur de rétention » des immigrants, c'est l'accès à des produits de consommation et à des services, qui sont malheureusement absents en région. En somme, c'est la famille et la communauté qui sont les principaux facteurs de localisation des personnes immigrantes au Québec. Il conclut sur la nécessité de « distinguer le vrai du faux » dans le discours politique sur la régionalisation.

Robert Trempe

Selon M. Trempe, le premier acquis concerne d'abord l'expertise acquise au cours des ans dans le domaine de l'accueil dans les organismes et ce, même s'il y a pu avoir ponctuellement des hauts et des bas, ou des difficultés de financement. Cette expérience est d'autant plus importante qu'en connaissant bien la situation, on est en mesure d'aider les organismes à bien travailler. Un autre acquis concerne les processus de sélection et les manières de gérer concrètement l'immigration. Signe de ces acquis, il n'y a pas de problème majeur en ce qui concerne la sélection de l'immigration ou le premier établissement, ce qui relève directement du Ministère. La croissance des travaux de recherche (comme par exemple le programme Métropolis) représente également un acquis positif.

Un autre acquis sur lequel s'arrête M. Trempe est le changement de perception du Ministère. Pendant longtemps, et c'est encore vrai aujourd'hui, le ministère de l'Immigration était vu comme « le ministère des « good guys » qui accueillent les gens ». Contre cette vision, il est nécessaire de rappeler que l'immigration a une vocation économique, et qu'il s'agit de trouver les outils pour rendre l'action du Ministère plus efficace en ce domaine.

La difficulté de concilier la sélection de beaucoup de travailleurs qualifiés pour occuper les postes qui deviennent vacants et la nécessité de choisir des personnes qui ont une connaissance du français non seulement demeure, mais s'aggrave avec le temps. M. Trempe partage également le constat d'André Boisclair sur la confusion entre l'espace privé et l'espace public. Tant que cette confusion persiste, il y a là un boulevard où se lancent à fond de train éditorialistes et membres du personnel politique dans des déclarations contradictoires, alors même qu'il s'agit d'un terrain très mal balisé.

Un autre terrain mal balisé pointé du doigt par M. Trempe est la question de la régionalisation. Il renvoie à la réaction de Lise Bissonnette qui, lisant l'Énoncé avait eu ce commentaire : « L'Énoncé est vraiment très bon, mais votre objectif sur la régionalisation "it's for the birds" ». Elle avait raison puisqu'on est passé de 17,1 % à 17,2 % des gens qui sont en dehors de la région métropolitaine. Un autre problème qui subsiste est celui du « ministère des Immigrants ». On le voit également au niveau fédéral. Il y a beaucoup de discours sur l'immigration, mais quand il s'agit d'en venir aux questions pratiques et financières, les choses vont beaucoup moins vite. Le problème est donc que le Ministère est encore trop perçu comme un « ministère des Immigrants ». Selon M. Trempe, cette mauvaise perception vient peut-être du fait que le Ministère est à Montréal et non à Québec, même s'il reconnaît qu'il y a probablement des raisons plus profondes.

Il conclut son intervention sur la nécessité d'une véritable évaluation des politiques, surtout dans le domaine de l'intégration. S'il existe bien des affirmations sur l'intégration, on tombe rapidement dans l'anecdote. En effet, dans ce domaine, des bilans réels n'ont pas encore été réalisés.

Fo Niemi

Afin de ne pas répéter certaines choses, M. Niemi a choisi de concentrer cette deuxième intervention sur certains aspects du débat qui n'avaient pas encore été soulevés. En effet, il débute en abordant « la dichotomie multiculturalisme/interculturalisme ». En fait, selon lui, dans le reste du Canada, à partir de 1985, l'évènement qui a vraiment fait changer de manière fondamentale les coutumes, les façons de voir les choses, les mœurs et la conception de la vie dans le reste du Canada anglais, est la Charte canadienne. La révolution de celle-ci, surtout la mise en œuvre de l'article 15, redéfinit de manière parfois imprévisible les relations État/citoyen. Il faut savoir que la première décision de la Cour suprême sur la notion d'égalité était en 1989, avec l'arrêt Andrews, et s'en est suivi tout un mouvement de transformations sociales, qui a mené à la reconnaissance du mariage gay. C'est un évènement qui, à ce moment, bouleverse tellement les mœurs politiques et sociales au point où, dans plusieurs villes, dans plusieurs juridictions, on ne parle même plus de multiculturalisme. On parle surtout de l'égalité et de l'intégration dans l'article 15. Par exemple à Toronto, consacrée comme la ville la plus multiculturelle, le multiculturalisme comprenait la culture

gay et lesbienne à l'époque. Elle comprend la diversité au-delà de nos conceptions traditionnelles. Donc la révolution de la Charte a pris un peu de recul ou, disons, s'est figée un peu dans le temps depuis l'abolition du programme de contestation en 2006 par le gouvernement conservateur. Par contre, depuis 1989, et au moins jusqu'en 2005, la révolution était inestimable.

Un autre aspect sur lequel M. Niemi considère que le Québec a des acquis est l'adoption de la loi 143, soit l'accessibilité dans les services publics que l'État ordonne à ses organismes publics. Il croit qu'il s'agit là d'une réalisation très importante, même si l'efficacité de sa mise en œuvre peut être discutée. Il souligne également la question de la dévolution de certains pouvoirs au niveau du développement de la main-d'œuvre, de même que quelques petits acquis transformationnels importants qui reflètent cette génération de révolution de la Charte. La création des tribunaux des droits de la personne en 1990 et en même temps la création du Commissariat à la déontologie policière sont vraiment des événements qui ont des retombées encore très significatives et substantielles dans des questions de discrimination, d'intégration et d'égalité des chances. Ce que nous avons encore comme défi c'est cette question perpétuelle, appelée « l'entorse à la démocratie » en France, c'est-à-dire cette sous-représentation dramatique des communautés culturelles, des minorités ethniques et visibles, dans l'appareil d'État. En effet, pour lui, il s'agit là d'un symbole ultérieur de l'échec de l'intégration et qui remet même en question les grands principes politiques en la matière.

Au niveau des acquis, il mentionne aussi, parmi les éléments problématiques, les débats récents sur les accommodements raisonnables. L'Énoncé de politique a établi des valeurs fondamentales, des valeurs d'adhésion à la démocratie et la citoyenneté québécoise. Cependant, au cours des dernières années, toutes sortes de valeurs fondamentales ont été avancées, sauf une : la protection des minorités. On parle surtout de l'égalité hommes/femmes, de la laïcité, de la langue française. Toutefois, il conclut qu'il y a cette valeur fondamentale, consacrée dans le document, qu'on ne mentionne plus comme une valeur fondamentale québécoise et de moins en moins dans le débat. Selon lui, les répercussions de cette omission, voire même de cet oubli volontaire, peuvent être très sérieuses.

Marie Mc Andrew

M^me^ Mc Andrew propose, pour répondre à cette question, un parcours qui va du plus positif au plus négatif. Selon elle, l'acquis le plus clair des vingt dernières années est la francisation des immigrants. Trois objectifs avaient alors été fixés : l'accessibilité (1), la diversification des services (2), et la connaissance du français dans les populations allophones et l'usage du français comme langue commune de la vie publique (3). Pour les adultes, l'objectif fixé en matière d'accessibilité a été rapidement atteint. Les 60 % fixés ont été atteints en 1995, alors qu'en 1994 le taux n'était que de 40 %. Par la suite s'est posée la question de la diversification. Le démantèlement des COFI et la déconcentration des services ont sans doute eu un effet pervers sur les 25 % d'immigrants qui parlent l'anglais : ces derniers sont moins enclins à prendre des cours de français que lorsqu'il y avait des lieux uniques et très visibles. Il y a donc un bilan à faire de ce point de vue.

Chez les jeunes, l'accessibilité était garantie pour le primaire, ainsi que pour le secondaire. À l'époque, on soulignait déjà la faiblesse des services de soutien linguistique au niveau collégial et à celui de l'éducation des adultes. Cela n'a pas bougé d'un « iota », précise-t-elle. Ce qui n'avait pas été identifié et qu'on constate maintenant, c'est qu'en région, à cause de la règle du 30 septembre (on ne finance que les élèves arrivés en classe avant cette date) et du petit nombre d'élèves, les services d'accueil y sont très difficilement disponibles. On a aussi vécu une importante résistance à la diversification de l'accueil. Contrairement au secteur des adultes, où la diversification a été très rapide, dans les classes, au niveau des jeunes et en particulier à Montréal, on observe la persistance du modèle de classe d'accueil unique et ce, le plus longtemps possible.

Si on s'en tient aux résultats de connaissance et à l'usage du français, les résultats, qui ne tiennent pas qu'à la politique d'intégration mais également à la politique scolaire et à la politique linguistique, on peut mentionner que la connaissance s'est maintenue au même niveau parmi les allophones, mais dans un contexte de renouvellement perpétuel des stocks d'individus, ce qui signifie qu'elle a progressé. Elle est beaucoup plus élevée dans la population immigrée à cause de l'immigration francophone. Dans les usages publics, le fameux « tipping point » conséquent à l'adoption de la loi 101 en 1977, annoncé dans l'Énoncé de 1990 est effectivement arrivé dans les années 2000. C'est le moment où l'usage du français est devenu légèrement prédominant globalement et au niveau de langue d'usage au travail, avec toutes les nuances évidemment du fait qu'on parle de l'entièreté de la population immigrée, donc autant les pré loi 101 que les post loi 101. Les résultats sont également plus favorables pour certains groupes.

En ce qui concerne les transferts linguistiques, alors qu'on attendait les impacts de la loi 101 à l'horizon 2011, le retournement s'est fait sentir dès 2006. En effet, à partir de cette date, on voit des transferts linguistiques plus favorables au français, et plus on va dans les cohortes récentes, plus ces tendances sont marquées. Par ailleurs, en ce qui concerne la question de la fréquentation du cégep francophone par les allophones, Mme Mc Andrew souligne qu'on se situe depuis sept ans dans une phase d'augmentation. Mais le débat est très mal enclenché précise-t-elle, car si l'on prend

l'entièreté de la population allophone, y compris celle qui va à l'école anglaise, on oublie que ceux qui vont à l'école anglaise accèdent davantage au cégep. Ce faisant, on exclut également de nos données les 20 ou 25 % de la population immigrée qui est francophone. Sur le plan de la francisation, elle insiste sur un paradoxe : les sondages montrent que les gens pensent encore que l'immigration est une menace pour la langue française, alors même qu'ils sont prêts à dire que l'immigration est utile pour l'économie ou pour la diversité culturelle. Elle conclut sur ce thème de la langue en faisant remarquer une certaine « surenchère » sur le seuil des indicateurs. Ainsi, au fur et à mesure que nous avons atteint nos objectifs en matière d'usage public de la langue, où cet indicateur ne fut plus jugé suffisant, nous avons commencé à vouloir utiliser celui de la langue parlée à la maison, ou de l'usage public exclusif, alors même que nous connaissons des pratiques multilingues. De ce point de vue, prendre comme indicateur la préservation du pourcentage de personnes de langue maternelle française à Montréal, dans un contexte où on reçoit des flux migratoires constants, est une absurdité. Toutefois, elle insiste sur le fait qu'observer un tel décalage entre le débat social et les données positives dont on dispose par rapport aux objectifs fixés au départ est pour le moins préoccupant.

Dans un second temps, Mme Mc Andrew revient sur la reconnaissance de la réalité pluraliste au sein de la population québécoise. On a pu observer une évolution vers davantage de métissage et de mélange, et la vision « Eux/Nous » est moins affirmée. Malgré tout, ce constat positif est gâché par le débat qui porte précisément sur cette dynamique. Il est nécessaire de clarifier le débat, notamment quand on voit que l'opinion pense encore aujourd'hui que rien n'a été dit sur les limites de la diversité. M^me^ Mc Andrew met en avant le rôle qu'a joué M. Boisclair dans ce débat, en prenant position publiquement au début des controverses, dans un article remarqué dans les médias, où il a rappelé que l'Énoncé identifiait déjà des limites claires, même si les milieux manquaient sans doute de balises concrètes. C'est donc un manque d'appropriation qui conduit à des inquiétudes parmi la population. Ceci est parfaitement illustré par les sondages d'opinions : entre 1991 et 2006, alors même qu'il y a une progression en flèche des attitudes favorables à l'immigration et à la diversité culturelle, on observe une réticence beaucoup plus grande à l'égard des musulmans et d'autres minorités visibles.

M^me^ Mc Andrew termine son intervention par un retour sur la détérioration des indicateurs de performance économique au sein de la population immigrée : les taux de chômage des immigrants récents, l'allongement du temps de purgatoire, et l'émergence d'une problématique d'échec scolaire chez certains sous-groupes de jeunes. À l'époque de l'Énoncé on parlait encore de la réussite équivalente des populations immigrantes, mais depuis, les outils statistiques ont évolué et on se rend compte que cet échec touche non seulement les immigrants de la première génération, mais également les jeunes de la seconde, notamment parmi la population d'origine haïtienne. Ceci constitue un nouveau problème dont il est difficile d'identifier les causes. Selon elle, un débat doit être tenu sur ce qui apparaît être « un gros éléphant ».

TEMPS DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

QUESTION DE MICHELINE LABELLE

M^me^ Labelle, professeure au département de sociologie de l'UQAM, revient sur le rôle de l'État. Après avoir rappelé à M. Boisclair le discours qu'il avait tenté de mettre de l'avant autour du concept de citoyenneté, elle fait valoir que seule une telle approche permet de favoriser la « désethnicisation du discours de l'État », et de sortir ainsi des discussions sur les rapports interethniques et intercommunautaires. M^me^ Labelle distingue trois « filons » dans les propos de M. Boisclair : la question des droits, dont la protection des minorités (1) ; la question de l'identité québécoise désethnicisée (2) ; enfin, la question de la participation (3). Selon elle, si on parvient à intégrer la prise en compte de la diversité dans ces trois dimensions, il est possible de faire un saut qualitatif au niveau du discours de l'État.

Dans un second temps, elle souligne que tout ce qui se passe dans la société n'est pas de la responsabilité de l'État. Elle est donc particulièrement intéressée d'entendre M. Boisclair sur le rôle spécifique de l'État dans la production d'une société inclusive et sur les limites structurelles que le statut actuel du Québec génère à cet égard.

Réponse d'André Boisclair

M. Boisclair commence par rappeler que sa réflexion politique est intimement liée à sa propre identité : « le fait d'être une personne gay, homosexuelle à Montréal fait aussi partie de ce que je suis et a défini mon propos public ». Il revient ensuite sur deux moments qui l'ont encouragé à « faire sauter les étiquettes ». Le premier moment fut une rencontre avec les leaders des communautés noires à l'époque où les Libéraux avait fondé le Fonds Mathieu Da Costa, pour soutenir des jeunes entrepreneurs des communautés noires. Il y avait un problème d'accès au capital, mais plutôt que de changer le fonctionnement des institutions publiques, on a créé ce Fonds. Aussi, les jeunes entrepreneurs noirs pouvaient entendre de la bouche des gens à Investissement Québec : « Il y a un fonds pour des jeunes comme vous ». On retrouvait le même discours au ministère de la Culture en direction des artistes appartenant à des minorités ethniques. Ces exemples ont conduit M. Boisclair à se méfier de l'étiquette de « communauté culturelle.»

Le second moment fut une rencontre entre Simone Veil, fraîchement nommée au Conseil constitutionnel, et lui-même. Au cours de la conversation qui ne devait durer

que quinze minutes, mais qui s'étira finalement sur plus d'une heure, Mme Veil leva la manche de sa chemise, et dit, en montrant le tatouage témoignant de son passage dans un camp de concentration : « Vous savez M. Boisclair, je connais cela les étiquettes ».

Ce sont de telles rencontres qui lui font penser que la promotion d'une citoyenneté inclusive et pluraliste est la piste à privilégier au Québec. Il regrette que, si des gens au Ministère comprenaient le sens de sa démarche, il en allait autrement au Gouvernement, au point que le ministre qui lui a succédé, Robert Perreault, a défait tout ce qui avait été bâti. Il en arrive à la conclusion que le temps n'était peut-être pas venu pour ce discours. Il rappelle par ailleurs qu'il a essayé de porter un tel discours sur le terrain électoral, entre autres lors de la controverse sur l'accommodement raisonnable, et que ce fut un échec, au point que ses adversaires sont apparus comme les champions de la défense de l'identité québécoise. Selon lui, Mme Marois reprend tout le discours sur le « Nous » et prétend que c'est ce qui a remis le Parti Québécois sur les rails, mais la question se pose de savoir ce qu'elle fera quand elle sera au pouvoir. Est-ce que les grandes déclarations sur le « Nous » pourront servir de base à l'action du Gouvernement et du Ministère ? En quoi cela sera-t-il vraiment constructif ?

M. Boisclair achève sa réponse par un retour sur le Ministère. Il rappelle que l'une de ses forces était sa « haute tenue intellectuelle », entre autres l'expertise de recherche interne et externe qu'on y trouvait ; il n'est pas certain que ce soit encore le cas aujourd'hui.

QUESTION DE MOULOUD IDIR DU CENTRE JUSTICE ET FOI

M. Idir se demande si la notion de citoyenneté était prémunie contre une vision managériale. Il se demande également comment il est possible d'élargir le débat sur la citoyenneté, permettant du même coup à la collectivité québécoise d'assurer les moyens de son auto-détermination dans le contexte de globalisation, mais aussi en réintroduisant la question des droits économiques et sociaux.

Réponse de Marie Mc Andrew

Mme Mc Andrew déclare dans un premier temps qu'elle est à l'aise avec les trois « filons » proposés par Mme Labelle dans la mesure où ces derniers permettent d'assainir le débat. Cependant, elle rappelle que le concept de citoyenneté est polysémique, un peu comme celui de laïcité et qu'actuellement, pour bien des gens, il coïncide avec un discours assimilationniste. Si on veut le mettre de l'avant, il vaudrait donc mieux parler d'une citoyenneté pluraliste. Selon elle, la question est de savoir qui aura le courage politique d'aller défendre un tel concept. Elle fait remarquer que c'est la première fois qu'André Boisclair dit aussi clairement qu'en refusant d'« embarquer » dans l'ethnicisation du débat sur les accommodements raisonnables, cela lui a coûté cher politiquement. Par ailleurs, avec le hiatus qui semble s'accroitre entre les positions traditionnelles en matière d'interculturalisme et les positions beaucoup plus tranchées d'une partie grandissante de la population, elle se demande quel politicien et quel parti auront le courage politique de s'engager dans cette voie et aussi qui, au Ministère ou ailleurs, sera en mesure de définir une stratégie d'action pour que ce discours-là passe et s'incarne.

QUESTION DE CÉLINE ST-PIERRE

Mme St-Pierre, ancienne présidente du Conseil supérieur de l'éducation, rappelle que ce dernier a amorcé en 1999 une démarche de réflexion très concrète pour éclairer la notion de citoyenneté et a publié un rapport intitulé « Éduquer à la citoyenneté ». Dans ce rapport, largement distribué et lu, il était même proposé des contenus de programmes pour le primaire et le secondaire. Malheureusement, si ces contenus figurent maintenant dans les programmes, il semblerait qu'ils ne sont pas toujours enseignés par les enseignants.

Réponse de Jean-Pierre Proulx

En qui de réponse, M. Proulx souligne « qu'il y a des graines et des arbres qui poussent plus vite que d'autres ». Il illustre ce principe avec un exemple dans le monde de l'éducation. C'est en 1969 qu'il a été question pour la première fois de créer au Québec des commissions scolaires linguistiques. Or, ces dernières n'ont été mises en place qu'en… 1998. Aussi n'est-il pas inutile de replacer les choses dans une temporalité longue. Cela prend ce qu'il appelle de la « patience citoyenne ».

NOTES

[1] Ceux de 1980 (sur la séparation du Québec)et de 1990 (sur l'Accord du Lac Meech).

[2] Pour voir le territoire de la RMR de Montréal : http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/cma_mm_rmr/montreal-fra.pdf.

[3] Page 91 de l'Enoncé, paragraphe intitulé : « La promotion d'attitudes favorables à la diversité ethnique, raciale et culturelle. »

[4] À l'automne 2006, soucieux d'entretenir de bonnes relations avec son voisinage, le YMCA de l'avenue du Parc a installé des vitres givrées dans les fenêtres donnant sur la salle d'entraînement. Une communauté hassidique, qui se plaignait de la situation, a payé pour les aménagements (source : Radio Canada).